

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 février 2021

CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE - (N° 3725)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CE17

présenté par

M. Dive, M. Sermier, M. Emmanuel Maquet, M. Cinieri, Mme Kuster, M. Ramadier,
M. Bourgeaux, Mme Valentin, M. Bony, Mme Dalloz, Mme Corneloup, M. Teissier, M. Parigi,
M. Grelier, M. Hemedinger, M. Jean-Claude Bouchet, Mme Trastour-Isnart, M. Rolland, M. Brun,
Mme Porte, Mme Anthoine et Mme Bazin-Malgras

ARTICLE 8

Compléter l'alinéa 6 par les mots :

« , notamment ceux issus de la production française confrontée à un surstockage ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les conséquences de l'épidémie de la Covid-19 ont eu un fort impact sur les producteurs, sachant que la crise risque de se prolonger bien au-delà de la crise sanitaire, il faut privilégier l'approvisionnement et la consommation des produits alimentaires français, notamment ceux dont la production est en excès.

Cela permettrait d'aider nos producteurs, mais aussi nos concitoyens à avoir une nourriture saine, de qualité, de répondre aux ambitions écologiques en privilégiant les circuits courts et enfin de lutter contre le gaspillage alimentaire puisque ces produits alimentaires en restant stockés finiront par être détruits.